

REGLEMENT - TOURNOI DES ROIS ORGANISE PAR LE STADE POITEVIN TENNIS DE TABLE HOMOLOGUE PAR LA LIGUE F.F.T.T.

- **Article 01 :** Tournoi départemental ouvert aux joueurs et aux joueuses licenciés F.F.T.T qui se déroulera sur 16 tables par poules de 3 joueurs (2 qualifiés par poule) sauf le « double » qui sera à élimination directe. Maximum, 48 inscrits par tableau. Les balles seront fournies par l'organisateur lors des épreuves. Les parties se joueront au meilleur des 5 manches.
Le tournoi est ouvert aux personnes des autres départements, homologué Départemental, les points F.F.T.T ne seront pas comptabilisés.
- **Article 02 :** Les – de 9 ans ne pourront jouer que dans le tableau F « Benjamins/Poussins/Minimes ».
- **Article 03 :** Le tournoi se déroulera sur deux jours : le Samedi 13 et Dimanche 14 Janvier 2024
Gymnase Aliénor d'Aquitaine – 41 rue Pierre de Coubertin – 86000 POITIERS
- **Article 04 :** La participation est limitée à 2 tableaux le Samedi.
La participation est limitée à 3 tableaux le Dimanche.
Chaque joueur devra valider son inscription 30 minutes avant le début du tableau.
- **Article 05 :** Forfait après un délai de 15 minutes et 3 appels.
- **Article 06 :** Une tenue sportive sera exigée dans les aires de jeu.
- **Article 07 :** Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- **Article 08 :** Tout résultat reçu à la table d'arbitrage ne pourra pas faire l'objet de réclamation.
- **Article 09 :** Il sera interdit de fumer et de vapoter dans la salle.
La buvette, avec une restauration rapide, sera ouverte durant le tournoi.
- **Article 10 :** Les droits d'engagements seront versés au moment du pointage.
M. GAUTHIER Thierry : 06.27.25.31.19 - Email : tournoi@stadepoitevintennisdetable.com
Préinscriptions sur le site internet du club : www.stadepoitevintennisdetable.com
- **Article 11 :** Le tirage au sort sera effectué 30 minutes avant chaque tableau.
Les épreuves se dérouleront suivant le règlement F.F.T.T.
- **Article 12 :** Le perdant de chaque partie devra obligatoirement arbitrer la partie suivante.
- **Article 13 :** Valeur totale des dotations financière 615 €
(Aux deux premiers des tableaux cités ci-dessous) :

135 € pour le tableau toutes séries	75 € pour le tableau NC – 1699
75 € pour le tableau NC – 1599	75 € pour le tableau NC – 1399
75 € pour le tableau NC – 1399	60 € pour le tableau NC – 999
60 € pour le tableau NC – 899	60 € pour le tableau NC – 699

(Un minimum de 16 inscrits est requis par tableaux pour l'attribution des dotations financières).
(Répartition financière en 2/3 – 1/3 entre le 1^{er} et 2^{ème})

Coupes ou lots seront offerts aux 6 meilleurs de chaque tableau à partir de 24 inscrits
Ou à 25% des joueurs si moins de 24 inscrits.